



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2

RÈGLEMENT RELATIF À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D'INCIVILITÉ PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL INCLUANT LA VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 7 octobre 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-10-196 le règlement numéro 191-2 relatif à la politique de prévention de harcèlement, de violence ou d'incivilité physique, psychologique ou sexuel incluant la violence conjugale ou familiale.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dixième jour d'octobre 2024

Stéphanie Leblanc
Stéphanie Leblanc
Directrice générale, greffière-trésorière

